



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
Ville de Guénange

COMPTE-RENDU SEANCE DU 30 MARS 2017

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 30 mars 2017.

Décide :
à l'unanimité des membres présents

Budget Primitif de la Chambre Funéraire

Adhésion au Syndicat Mixte des Transports Urbains

- De solliciter l'adhésion de la commune de Guénange au SMITU
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion
- De désigner 3 délégués titulaires de la commune auprès du Syndicat Mixte de Transports Urbains : M. LEUBE Michel, Mme CEDAT-VERGNE Nathalie et M. LA VAULLEE Jean-Pierre

Modifications ligne de bus n°33

- Réduire le nombre de bus à raison de :
 - ✓ 3 voyages par jour les samedis en période scolaire,
 - ✓ 4 voyages par jour les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire,
 - ✓ 5 voyages par jour les mercredis en période scolaire,
 - ✓ 9 voyages par jour en période de vacances.
- Conserver un cadencement minimal d'une heure, afin de maintenir une fréquence respectable, même en cas de suppression.
- Supprimer 4 arrêts en fonction des données de fréquentation notamment arrêt rue Galla, du Bois Carré, Saint Maur ainsi que l'arrêt zone Bellevue.
- Solliciter le SMITU pour mettre en œuvre ces modifications.

Subventions associations

Article	Nom de l'Organisme	Objet	Montant	Vote
6574	Les Trouvères du Tillet	Subvention annuelle	450 €	Unanimité
6574	Les Amis de Laer	Subvention annuelle	1 500 €	Unanimité
6574	Folklore Italien	Subvention annuelle	300 €	Unanimité
6574	Vie et Culture	Subvention annuelle	800 €	Unanimité
6574	Les Arpèges	Subvention	11 000 €	Unanimité
6574				
TOTAL CULTUREL			14 050 €	
6574	ATAV	Subvention annuelle	500 €	Unanimité
6574	Chambre des métiers et de l'Artisanat de la Moselle	Subvention entrepreneuriat Quartiers	3 000 €	Unanimité

6574	Chambre des métiers et de l'Artisanat de la Moselle	Subvention métiers de quartier - proximité	1 000 €	Unanimité
6574	Amicale des donneurs de sang	Subvention annuelle	463 €	Unanimité
6574	Amicale des sapeurs pompiers	Subvention annuelle	2 800 €	Unanimité
6574	Amicale des sapeurs pompiers Illange	Subvention Jeunes Sapeurs Pompiers	400 €	Unanimité
6574	Les 4 printemps	Subvention annuelle	3 800 €	Unanimité
6574	CLCV	Subvention annuelle	1 340 €	Unanimité
6574	APSG	Subvention annuelle	23 750 €	Unanimité
6574	APSG	actions spécifiques	2 500 €	Unanimité
6574	SOLISENIORS	Subvention annuelle	23 750 €	Unanimité
6574	SOLISENIORS	vacances séniors	2 000 €	Unanimité
6574	Amicale du personnel communal	Subvention annuelle	32 354 €	Unanimité
6574	AUPAP	Subvention annuelle	240 €	Unanimité
TOTAL SOCIAL			97 897 €	
6574	judo club	1er acompte	2 700 €	Unanimité
6574	Handball	1er acompte	2 600 €	Unanimité
6574	ASG Athlétisme	1er acompte	3 000 €	Unanimité
6574	Tennis	1er acompte	4 200 €	Unanimité
6574	Badminton	1er acompte	800 €	Unanimité
6574	Boxe	1er acompte	800 €	Unanimité
6574	La Pétanque	1e acompte	600 €	Unanimité
TOTAL SPORT			14 700 €	
6574	FCPE	Subvention annuelle	100 €	Unanimité
6574	La Prévention routière	Subvention annuelle	80 €	Unanimité
TOTAL DIVERS			180 €	

TOTAL GENERAL 126 827 €

Rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine 2014

De valider le rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine 2014.

Domaines	2014
<u>Vie associative</u> APSG Club de prévention locale spécialisée Action auprès des jeunes	20 595 €
<u>Vie associative</u> SOLISENIORS "des heures d'insertion au profit des personnes âgées"	25 000 €
<u>Aide sociale spécifique</u> C.C.A.S.	19 000 €

Entretien Nettoyage spécifique du quartier	15 212 €
Entretien Amélioration des locaux scolaires St Matthieu et du Bois	33 886 €
TOTAL	113 693 €
D.S.U. obtenue	113 693 €

Action politique de la ville 2017

De valider une recette prévisionnelle de 54 575 € pour les crédits spécifiques de l'Etat. Cette subvention sera utilisée pour le financement des actions locales.

Développement du système de vidéo-protection - Sollicitation du FIPD - Ajustement

De solliciter le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), selon le plan de financement ci-dessus.

DEPENSES	H.T.	RECETTES	H.T.
Caméras de vidéosurveillance IP	35 200,00 €	Ville 50 %	94 205,00 €
Systèmes de transport de données	59 900,00 €		
Alimentation électrique des caméras (hors GC)	10 480,00 €	FIPD 50 %	94 205,00 €
Système de supervision et de monitoring d'images	48 600,00 €		
Maintenance	12 000,00 €		
Génie civil	8 330,00€		
AMO + maîtrise d'œuvre	13 900,00€		
TOTAL	188 410,00 €	TOTAL	188 410,00 €

Admission en non-valeur

D'admettre en non-valeur les sommes suivantes :

- 238,36€ pour non-paiement de fourrière (TR 24/3 du 30/01/2015)
- 1 582,93€ pour non-paiement de loyer suite au rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

Attribution de marché - Quartier République

D'attribuer le marché de requalification du Quartier République comme suit :

- Lot 1 : Voiries Réseaux humides 1 739 310,30€ HT au groupement EUROVIA-SLEE-TERA PAYSAGE,
- Lot 2 : Réseaux secs 568 432,10€ HT au groupement EUROVIA-SLEE-TERA PAYSAGE.

Occupation précaire du cimetière

De mettre à disposition de la Société Régis BALDAUF SARL pour des besoins d'entreposage de caveaux funéraires béton exclusivement, une partie de terrain du cimetière contre rémunération portée à 100 € par an.

Sorties scolaires

De valider à les participations aux sorties scolaires pour l'année 2017, et autorise le Maire à verser les subventions ci-dessus et à les inscrire au budget 2017.

Acceptation d'indemnité d'assurance

D'accepter un remboursement de l'assurance de la ville d'un montant de 1 869,55 € correspondant à l'indemnité immédiate.

Convention pour l'exploitation de la fourrière animale

D'autoriser le Maire à reconduire la convention avec le « Refuge de Bouba » de RANGUEVAUX (57) pour l'exploitation de la fourrière animale de la commune de Guénange, pour une redevance de 0,70 € par habitant et par an.

Modification simplifiée du plan local d'urbanisme

De retenir les modalités suivantes de mise à disposition du public :

- Le projet de modification simplifiée du PLU, l'exposé des motifs et les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public en Mairie pour une durée d'un mois, du 15 avril au 15 mai 2017, aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Pendant cette durée, un registre sera ouvert en Mairie afin de recueillir les observations du public.
- Un avis concernant la mise à disposition du public, du dossier de modification simplifiée du PLU, sera affiché en Mairie et aux autres endroits habituels d'affichage sur le ban communal, ainsi que sur le site internet de la Mairie, dans le journal Républicain Lorrain, au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

Indemnité des élus - Mise à jour

D'autoriser le Maire à appliquer le nouvel indice brut terminal de la Fonction Publique aux Indemnités de fonction des Elus Locaux en lieu et place de l'indice 1015.

- L'indemnité du Maire sera fixée à un taux de 47% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale,
- L'indemnité des Adjointes au Maire sera fixée à un taux de 19% de l'indice brut terminal de la fonction Publique Territoriale.

Renouvellement des temps partiels

- D'accepter pour un an renouvelable, à compter du 1er août 2017, la demande de travail à temps partiel, à raison de 90%,
- D'accepter pour un an renouvelable, à compter du 1er mars 2017, la demande de travail à temps partiel, à raison de 80%.

à 21 voix pour et 6 voix contre

Garantie d'emprunt BATIGERE - Place de la République

D'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 691 000,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°60028, constitué de deux lignes de prêt.

à 18 voix pour et 9 voix contre

Chasse communale - Location dernier lot

- De signer le cahier des charges spécifiques au lot 3 bois de Guénange-Veckring,
- De mettre en location ledit lot au prix de 520 € à Madame FREGONA Solange, titulaire du droit de chasse sur la commune pour la période 2015-2024, si elle l'accepte,
- De signifier la présente délibération auprès des services de l'Etat concernés.

Le Maire,
Jean-Pierre LA VAULLÉE